Phonologie, Master LFA
Professeur : André THIBAULT

Semaine 4

Neutralisation et archiphonème

1. Introduction

Nous avons vu ces dernières semaines à quoi correspondait le concept de phonème, c'est-à-dire un ensemble de traits pertinents, distinctifs, qui permettent d'opposer deux formes qui constituent ce que l'on appelle une paire minimale. Vous aurez remarqué que, pour les consonnes à tout le moins, j'ai pris la peine de chercher des paires minimales dans lesquelles une opposition s'observait dans plusieurs contextes syllabiques (à l'initiale, à l'intervocalique, en finale) ; pour les voyelles, je n'ai même pas osé m'aventurer à illustrer toutes les positions possibles (essentiellement, toniques et atones d'une part, et en syllabe ouverte ou fermée d'autre part), car il m'aurait été très difficile d'éviter d'aborder le sujet dont nous allons parler cette semaine, c'est-à-dire la **neutralisation** de certaines oppositions dans certains contextes phonétiques.

2. Neutralisation et archiphonème : première approche

En effet, nous allons voir aujourd'hui que dans certains contextes phonétiques, des phonèmes qui normalement s'opposent et permettent de former des paires minimales perdent cette caractéristique. Il y a perte de l'opposition, ce que l'on appelle techniquement une **neutralisation** de l'opposition. Le résultat de la neutralisation de deux phonèmes est appelé **archiphonème** ; on ne retient dans la liste de ses traits pertinents que ceux qui sont communs aux deux phonèmes neutralisés. Nous allons exemplifier tout cela en commençant par le système phonologique des consonnes, puis nous enchaînerons avec des exemples de phonèmes vocaliques.

3. Illustration de ces concepts : exemples consonantiques. L'opposition /s/ ~ /z/ et sa neutralisation.

3.1. Contextes où /s/ et /z/ s'opposent

Je reviens à un exemple que nous avons vu la semaine dernière, celui de la fameuse terminaison en *-isme,* qui comme vous le savez peut se prononcer indifféremment avec une sifflante sourde ([ism̥]) ou sonorisée ([iz̬m], que l'on pourrait aussi transcrire [izm]) sans que cela entraîne un changement dans l'interprétation de la forme du signifiant : c'est le même mot. Or, nous savons très bien qu'en position initiale devant voyelle, en position intervocalique, ainsi qu'en position finale après voyelle, la paire /s/ ~ /z/ permet de former des paires minimales, et correspond donc bel et bien à deux phonèmes différents :

- En position initiale devant voyelle : ‹saut› [so] ~ ‹zoo› [zo]
- En position intervocalique : ‹poisson› [pwasɔ̃] ~ ‹poison› [pwazɔ̃]
- En position intervocalique entre deux mots (liaison) : ‹vous avez› [vuzave] ~ ‹vous savez› [vusave]
- En position finale après voyelle : ‹visse› [vis] ~ ‹vise› [vi:z]

3.2. Contextes où l'opposition /s/ ~ /z/ se neutralise

Devant consonne, toutefois, il est pratiquement impossible de trouver en français une paire minimale qui reposerait sur l'opposition phonologique /s/ ~ /z/. Ce n'est pas seulement vrai devant /m/, mais aussi devant d'autres consonnes : il est vrai qu'il est hautement improbable qu'un francophone prononce un mot comme ‹aspect› avec une sifflante sonore : dans l'immense majorité des cas, ce mot se prononcera [aspɛ], et non *[azpɛ], en raison du caractère sourd du /p/ qui suit. Mais c'est justement cette quasi-impossibilité qui fait que l'opposition sourde ~ sonore, dans ce contexte phonétique, n'est pas vraiment viable. D'autres exemples de [s] devant consonne sourde :

- ‹asphalte› [asfalt] (une variante *[azfalt] est improbable) ;
- ‹espoir› [ɛspwɑʁ] (une variante *[ɛzpwɑʁ] est presque imprononçable, à moins d'être ivre, et alors de toute façon c'est le [p] qui risque de se sonoriser en [b]).

Inversement, un mot dans lequel notre [s] précède une consonne sonore est très susceptible de se sonoriser, sans que cela change grand-chose à la perception que nous avons de la forme du signifiant, qui n'est pas identifié comme étant autre chose, indépendamment de la présence ou de l'absence de sonorité. Considérons les exemples suivants :

- ‹sbire› peut se prononcer [sbi:ʁ], mais aussi [s̬bi:ʁ] (que l'on pourrait même transcrire [zbi:ʁ])
- ‹svelte› peut se prononcer [svɛlt], mais tout aussi bien [s̬vɛlt] (ou carrément [zvɛlt])
- ‹Israël› peut se prononcer [isʁ̥aɛl] ou [isʁaɛl], mais aussi [is̬ʁaɛl] (ou [izʁaɛl])
- ‹esbroufe› peut se prononcer [ɛsbʁuf], mais aussi [ɛs̬bʁuf] (que l'on pourrait même transcrire [ɛzbʁuf])
- Je ne sais pas comment vous prononcez ‹Nasdaq›, mais ça ne change rien à notre perception du mot qu'on le prononce [nasdak], [nas̬dak] ou [nazdak].
- Exceptionnellement, on trouve un ‹z› graphique devant consonne sourde dans le mot *aztèque*, mais il y a de fortes chances que celui-ci corresponde dans la prononciation à un [s] et non à un [z], comme le confirme la transcription du Petit Robert.[1]

On voit deux cas possibles : d'abord, des mots où l'opposition est défectueuse parce que l'un des deux phonèmes ne peut se réaliser normalement, pour des raisons phonétiques (c'est le cas du [s] devant consonne sourde, pratiquement obligatoire) ; ensuite, des mots où la présence ou l'absence de sonorité ne change rien à la perception que nous avons du signifiant, que nous interprétons de la même façon.

3.3. Interprétation phonologique de ces deux cas de figure : l'archiphonème

Comment une analyse phonologique rend-elle compte de ce phénomène ? On dira que dans un certain contexte phonétique, que l'on peut décrire simplement comme « devant consonne », l'opposition phonologique entre les phonèmes /s/ et /z/ est **neutralisée** ; dans cette position, il ne nous reste qu'une entité abstraite définie par un nombre de traits distinctifs nécessairement inférieur à celui qui caractérise chacun des phonèmes neutralisés. Concrètement, dans le cas que nous avons vu, les traits « sonore » et « sourd » cessent d'être pertinents. Nous avons affaire à ce que l'on appelle par convention un **archiphonème**, qui ne réunit que

[1] Merci à Loïc Lesvignes de m'avoir fourni cet exemple.

les traits pertinents qui sont communs aux deux phonèmes neutralisés. Ici, l'archiphonème a pour traits pertinents d'être une consonne constrictive pré-dorso-alvéolaire ; cette énumération est le **plus grand dénominateur commun** entre /s/ et /z/.

3.4. La notation de l'archiphonème

Comment note-t-on un archiphonème en transcription phonologique ? Par convention, les phonologues n'utilisent que des lettres majuscules pour noter les archiphonèmes. Oui, mais quelle lettre retiendra-t-on ? Par convention encore une fois, les phonologues choisissent le symbole correspondant au *terme non marqué de l'opposition* ; qu'est-ce que cela veut dire ? Dans l'exemple qui nous occupe, nous avons affaire à la neutralisation de l'opposition entre deux phonèmes dont l'un est sourd (/s/), et dont l'autre est marqué par la **présence** de sonorité (/z/). On dira donc que le phonème non marqué est le phonème sourd (/s/) ; par conséquent, on représentera l'archiphonème par le symbole /S/. Si nous reprenons tous les exemples que nous avons vus ci-dessus, en transcription phonétique, et que nous essayons de les noter en transcription phonologique, nous obtiendrons donc :

- ‹asphalte› [asfalt] mais /aSfalt/ ;
- ‹espoir› [ɛspwaʁ] mais /ESpuaʁ/ ; (je reviendrai tout à l'heure au /E/)
- ‹sbire› [sbi:ʁ] ou [s̬bi:ʁ] ou [zbi:ʁ], mais /Sbiʁ/ (notez en outre qu'on ne note plus la longueur vocalique, trait redondant)
- ‹svelte› [svɛlt] ou [s̬vɛlt] ou [zvɛlt], mais /SvElt/ ; (id. pour le /E/)
- ‹Israël› [isʁ̥aɛl] ou [isʁaɛl], [is̬ʁaɛl] ou [izʁaɛl], mais /iSʁaEl/ (id. pour le /E/)
- ‹esbroufe› [ɛsbʁuf] ou [ɛs̬bʁuf] ou [ɛzbʁuf], mais /ESbʁuf/ (id. pour le /E/)
- ‹Nasdaq› [nasdak], [nas̬dak] ou [nazdak], mais /naSdak/

3.5. Erreurs fréquentes dans les transcriptions phonologiques

J'en profite pour attirer votre attention sur un point très important, et très peu respecté dans de nombreux ouvrages où l'on peut relever des transcriptions phonétiques et phonologiques. Nous avons déjà distingué un certain nombre de réalisations phonétiques possibles pour ce qui s'écrit ‹r› en français (il s'agissait de variantes libres, c'est-à-dire déterminés socio-linguistiquement et non par la structure phonétique du mot). L'une de ces réalisations phonétiques est appelé le « *r* grasseyé » ; c'est une vibrante uvulaire dont on a dit qu'elle était caractéristique de la diction d'Edith Piaf, de Jacques Brel ou de Mireille Mathieu (à tout le moins lorsqu'ils chantent). Le symbole phonétique de cette vibrante uvulaire est constitué par un petit [ʀ] majuscule, ce que l'on appelle une « petite majuscule ». Or, dans l'immense majorité des cas, les typographes ne respectent pas la taille des caractères et utilisent un [R] majuscule pour noter ce son. Cela est une faute et porte à confusion. Dans une transcription phonologique, cela est encore plus grave, car une majuscule en transcription phonologique signifie automatiquement que l'on a affaire à un archiphonème ; or, comme les différents types de *r* en français ne s'opposent jamais phonologiquement (comme cela est le cas, par exemple, en espagnol ou en portugais), il n'y a jamais lieu de poser un archiphonème en transcription phonologique. Faites donc très attention de bien distinguer « R majuscule » (qui servirait à noter un archiphonème, dans les langues où c'est pertinent) de « ʀ petite majuscule » (qui sert à noter la vibrante uvulaire dans une transcription phonétique, et qui peut être retenu, par convention, pour noter le phonème correspondant dans une transcription phonologique). Dans une transcription phonologique, /R/ majuscule serait possible, par exemple, dans une langue comme le portugais, où l'opposition entre /r/ et /ʀ/ se neutralise dans certains contextes (il transcrirait

alors un archiphonème). En français, il n'y a qu'un seul phonème correspondant au graphème ‹*r*›, qu'on transcrit par convention /ʁ/ (uvulaire constrictif) ou à la rigueur /ʀ/ (uvulaire vibrant), mais jamais /R/.

Une erreur très fréquente dans les copies d'examen consiste à noter une majuscule dans une transcription phonétique ou phonologique, sous prétexte que le mot en graphie traditionnelle s'écrit avec une majuscule ; ex. :

- ‹Paris› transcrit à tort *[Paʁi] ou */Paʁi/
- ‹Sophie› transcrit à tort *[Sɔfi] ou */Sɔfi/

Il faut évidemment prendre conscience du fait que chaque système sémiotique a son ensemble de règles qui lui sont propres ; la valeur d'une majuscule en graphie traditionnelle n'a rien à voir, mais vraiment rien de rien, avec la valeur d'une majuscule en transcription phonétique ou en transcription phonologique.

3.6. Autres contextes où l'opposition /s/ ~ /z/ n'est pas neutralisée

3.6.1. Devant [l]

J'aimerais aussi revenir sur le problème de l'environnement phonétique qui détermine la validité d'une opposition, ou sa neutralisation. J'ai dit pour faire vite que l'opposition /s/ ~ /z/ était neutralisée « devant consonne ». Cela ne semble pas être vrai pour *toutes* les consonnes (et, surtout, semi-consonnes) du français. Considérons les mots suivants :

- ‹ficeler› [fisle] (*[fizle] semble impossible, ou alors ce serait un autre mot) ;
- ‹ciseler› [sizle] (*[sisle] semble tout aussi improbable, ou alors encore une fois ce serait un autre mot ; en fait, on peut prononcer de cette façon le nom de famille du peintre impressioniste Alfred *Sisley*, mais il était Anglais d'origine et j'ignore comment ses contemporains – français – prononçaient son nom).

Attention : ne vous laissez surtout pas abuser par la présence du ‹e› graphique devant le ‹l›. L'analyse phonologique se fait évidemment à partir de la prononciation, et non de la forme graphique ; dans la transcription phonétique, on note bien sûr la chute du *chva* ou *schwa* (le son noté conventionnellement [ə], on y reviendra). Les sons [s] et [z] sont donc bel et bien en contact avec le son [l]. Ne faites jamais d'analyse phonologique à partir des formes graphiques !

Petit ex-cursus : le concept de « semi-paire minimale »

Nous avons affaire ici (avec le couple ‹ficeler› ~ ‹ciseler›) à ce que l'on appelle une **semi-paire minimale** ; je n'ai pas réussi à trouver (mais cela existe peut-être, cf. *Sisley* ci-dessus) une vraie paire minimale où une opposition /s/ ~ /z/ se réalise devant [l], mais un locuteur francophone natif perçoit nettement qu'une forme [fizle], qui n'existe pas **mais qui pourrait exister**, serait un autre mot que *ficeler* ; de même, [sisle] n'existe pas, mais il **pourrait exis-**

ter (c'est certainement une prononciation possible du nom propre *Sisley*) et serait alors interprété comme un autre mot que *ciseler*.[2]

3.6.2. Devant [w]

On peut aussi se demander si l'opposition /s/ ~ /z/ se neutralise devant la semi-consonne [w]. Considérons la semi-paire minimale suivante :

- ‹zouave› [zwav] (*[swav] semble une prononciation impossible pour ce mot, et serait interprété comme correspondant à un autre mot)
- ‹Souabe› [swab] (*[zwab] semble tout aussi improbable, ou alors ce serait interprété comme un autre mot)

Il semble que devant cette semi-consonne, il n'y a pas de neutralisation possible ; si l'on distingue ces deux mots, ce n'est pas seulement à cause de la consonne finale, mais bien aussi à cause de la consonne initiale. Le [w] ne se comporte pas de ce point de vue comme les autres consonnes (à l'exception du [l]).

3.6.3. Devant [j]

Essayons le même test avec la semi-consonne [j]. Ici, on peut trouver sans problème de vraies paires minimales :

- ‹les yeux› [lɛzjø] ~ ‹les cieux› [lɛsjø]
- ‹l'Asiatique› [lazjatik] ~ ‹la sciatique› [lasjatik]

Le fait de précéder une semi-consonne ne semble donc pas constituer, pour une constrictive pré-dorso-alvéolaire, un contexte entraînant la neutralisation de l'opposition de sonorité (/s/ ~ /z/) ; de ce point de vue, les semi-consonnes ne se comportent donc pas comme l'immense majorité des consonnes (à l'exception du [l]).

3.6.4. Devant [ɥ]

On pourrait dire la même chose de l'autre semi-consonne du français, [ɥ] : ‹suave› se prononce [sɥav] et une forme *[zɥav], qui n'existe pas **mais qui pourrait exister**, serait un autre mot (quelque chose qui pourrait s'écrire ‹*zuave›). En français, on ne peut pas faire alterner librement [s] et [z] devant semi-consonne sans que cela n'entraîne un changement de signifiant. Nous avons vu qu'il n'en allait pas ainsi devant consonne (autre que [l]).

4. Illustration de ces concepts : exemples vocaliques

4.1. Critères à observer (tonique *vs* atone ; en syllabe fermée *vs* ouverte)

Nous allons maintenant nous livrer à un exercice parallèle, mais portant cette fois-ci sur le système des voyelles. Alors que pour les consonnes nous avons porté notre attention sur la position dans la structure syllabique (position initiale, finale, intérieure, etc.), pour les

[2] **Attention** : les étudiants font très souvent l'erreur de dire que deux mots X et Y constituent *des* paires minimales ; non, bien sûr, ils constituent *une* paire minimale. Une paire comporte deux éléments ! On ne dit pas de deux chaussures qu'elles constituent *des* paires de chaussures.

voyelles nous retiendrons deux critères : le caractère **tonique** ou **atone** ; le fait de figurer dans une syllabe qui se termine par une consonne (on dit **syllabe fermée** ; certains auteurs parlent de **position couverte**) ou dans une syllabe qui se termine par la voyelle elle-même, non suivie de quelque consonne que ce soit (on dit **syllabe ouverte**). On dira dans le premier cas que la voyelle est **entravée** et dans le second cas qu'elle est **libre**. Ces critères sont déterminants car nous allons voir que le système des oppositions phonologiques des voyelles du français (mais on pourrait observer la même chose dans plusieurs langues) n'est pas le même selon le caractère tonique ou atone, et la nature de la syllabe (ouverte ou fermée).

4.2. Le comportement de l'opposition /e/ ~ /ɛ/ en syllabe ouverte ou fermée

Considérons d'abord la nature ouverte ou fermée de la syllabe (et ajoutons qu'il faut préciser de quelle consonne on parle, puisque le comportement phonologique de la voyelle peut parfois varier selon la consonne). Nous avons vu il y a deux semaines que les deux mots suivants constituent une paire minimale (à tout le moins dans la plus grande partie de la moitié septentrionale de la France, ainsi qu'en Belgique, en Suisse et au Canada) :

- ‹nez› [ne] ~ ‹naît› [nɛ] ;
  on peut ajouter facilement d'autres exemples :
- ‹caler› [kale] ~ ‹Calais› [kalɛ]
- ‹pré› [pre] ~ ‹près› ou ‹prêt› [prɛ]
- ‹nier› [nje] ~ ‹niais› [njɛ]
- j'ose à peine citer le cas de la première personne du singulier du futur et du conditionnel, parce que d'innombrables locuteurs ne les distinguent plus très bien :
  ‹je ferai› [ʒəfəʁe] ~ ‹je ferais› [ʒəfəʁɛ] (j'ai relevé récemment dans un courriel la faute suivante : « à l'heure qui vous conviendr**ez** » ; il fallait comprendre, je suppose, « à l'heure qui vous conviendr**ait** » ; cette faute ne peut avoir été commise que par une personne qui ne distingue pas phonologiquement la voyelle ouverte de la voyelle fermée).

Nous avions donc conclu que /e/ s'oppose à /ɛ/, donc que ce sont deux phonèmes, et que par conséquent le degré d'aperture (fermé pour le premier, ouvert pour le second) était un trait pertinent dans leur définition. Les transcriptions phonologiques des mots ci-dessus ne seraient donc pas très différentes de leurs transcriptions phonétiques. Mais cette opposition est-elle possible dans tous les contextes syllabiques ? Observons les mots suivants :

- ‹père› [pɛʁ] (une prononciation [peʁ], attestée dans certaines variétés de français, n'est pas impossible, mais la forme résultante n'est pas un autre mot ; ce n'est qu'une variante stylistique, due à un allophone en distribution libre)
- ‹sept› [sɛt] (une prononciation [set] me semble assez improbable dans la bouche d'un francophone natif ; de toute façon, nous aurions toujours affaire au même mot)
- ‹seize› [sɛ:z] (encore une fois, [se:z] est bizarre et improbable, mais ne serait pas interprété comme un autre mot)
- ‹belle› [bɛl] ([bel] n'est pas normal en français)

4.3. Interprétation phonologique : l'archiphonème

Que peut-on conclure, dans le cadre d'une analyse phonologique, à partir de ces exemples ? L'opposition entre /e/ et /ɛ/, qui est valide en syllabe ouverte (plus précisément, en syllabe ouverte tonique), est neutralisée en syllabe fermée, quelle que soit d'ailleurs la consonne qui termine la syllabe. On dira donc qu'il y a **neutralisation** dans ce contexte phonétique entre ces deux phonèmes et que l'**archiphonème** résultant ne retient que le caractère de voyelle orale antérieure moyenne (on ne peut pas préciser qu'elle est fermée ou ouverte, puisque ce n'est pas pertinent). Comment rendre compte de ce phénomène dans la transcription phonologique ? Encore une fois, par l'emploi d'une lettre majuscule pour représenter l'archiphonème ; on utilisera tout simplement /E/ (dans ce type d'opposition, il n'y a pas de phonème marqué qui s'opposerait à un phonème non-marqué ; c'est une opposition de degré d'aperture, qui ne se définit pas par l'absence ou la présence d'un trait). Les mots que nous avons vus ci-dessus se noteraient donc ainsi en transcription phonologique :

- ‹père› [pɛʁ] mais /pEʁ/
- ‹sept› [sɛt] mais /sEt/
- ‹seize› [sɛːz] mais /sEz/ (sans notation de longueur, trait redondant)
- ‹belle› [bɛl] mais /bEl/

4.4. Le comportement de l'opposition /o/ ~ /ɔ/ en syllabe ouverte ou fermée

4.4.1. Contextes de neutralisation

4.4.1.1. En syllabe tonique ouverte

Dans la série postérieure, la situation est tout à fait différente. En syllabe ouverte, en fin de mot, il n'est pas possible en français (sauf dans des variétés régionales archaïsantes) d'opposer un [o] fermé à un [ɔ] ouvert : ce contexte phonétique entraîne obligatoirement en français l'apparition d'un [o] fermé. Contrairement à ce qui fut le cas jadis (et encore aujourd'hui dans certaines régions), ces paires de mots sont homophones :

- ‹mot› [mo] = ‹maux› [mo]
- ‹pot› [po] = ‹peau› [po]

4.4.1.2. En syllabe tonique fermée par [ʁ]

D'autre part, le fait pour la voyelle d'apparaître dans une syllabe fermée par la consonne [ʁ], par exemple, entraîne obligatoirement l'apparition d'un [ɔ] ouvert :

- ‹sort› [sɔːʁ] = ‹saur› (dans le composé *harengs saurs*) [sɔːʁ]
- ‹trésor› [tʁezɔːʁ]
- ‹dinosaure› [dinɔzɔːʁ]

4.4.2. Contextes d'opposition

Si l'on s'arrêtait ici, on pourrait être amené à conclure qu'on n'a affaire, en vérité, qu'à un seul et même phonème, dont [o] et [ɔ] sont deux allophones, deux variantes combinatoires, c'est-à-dire en distribution complémentaire (voir le cours de la semaine dernière), l'une appa-

raissant en syllabe ouverte et l'autre en syllabe fermée. Mais est-ce bien vrai de toutes les syllabes fermées, peu importe la consonne ? Considérons les exemples suivants, que la plupart d'entre vous (si vous n'êtes pas originaires du Midi de la France) devrait trouver acceptables comme paires minimales :

- ‹pomme› [pɔm] ~ ‹paume› [poːm]
- ‹sonne› [sɔn] ~ ‹Saône› [soːn]
- ‹Paul› [pɔl] ~ ‹pôle› [poːl]
- ‹lobe› [lɔb] ~ ‹l'aube› [loːb]
- ‹top› [tɔp] ~ ‹taupe› [toːp]
- ‹sotte› [sɔt] ~ ‹saute› [soːt]
- ‹ode› [ɔd] ~ ‹Aude› [oːd]
- ‹roc› [ʁɔk] ~ ‹rauque› [ʁoːk]

On est bien obligé d'admettre qu'une opposition phonologique est possible entre la fermée et l'ouverte, dans un contexte syllabique précis (c'est-à-dire tonique dans une syllabe fermée par l'une des consonnes suivantes : [m, n, l, b, p, t, d, k]).

4.4.3. Interprétation phonologique

4.4.3.1. Contextes où il y a opposition

Dans la transcription phonologique de tous les mots transcrits phonétiquement ci-dessus, il sera donc pertinent de distinguer le phonème /ɔ/ du phonème /o/ (tout en laissant tomber la notation de la longueur vocalique, trait redondant) :

- ‹pomme› /pɔm/ ~ ‹paume› /pom/
- ‹sonne› /sɔn/ ~ ‹Saône› /son/
- ‹Paul› /pɔl/ ~ ‹pôle› /pol/
- ‹lobe› /lɔb/ ~ ‹l'aube› /lob/
- ‹top› /tɔp/ ~ ‹taupe› /top/
- ‹sotte› /sɔt/ ~ ‹saute› /sot/
- ‹ode› /ɔd/ ~ ‹Aude› /od/
- ‹roc› /ʁɔk/ ~ ‹rauque› /ʁok/

4.4.3.2. Contextes où il y a neutralisation

Comment noterons-nous alors, en transcription phonologique, les mots que nous avons vus auparavant, dans lesquels notre voyelle se trouvait en syllabe ouverte tonique, ou en syllabe fermée par la consonne [ʁ] ? Grâce à l'archiphonème /O/, qui représente la neutralisation, dans ces contextes phonétiques, de l'opposition entre la fermée /o/ et l'ouverte /ɔ/ :

En syllabe ouverte finale :

- ‹mot› /mO/ = ‹maux› /mO/
- ‹pot› /pO/ = ‹peau› /pO/

En syllabe fermée par [ʁ] :

- ‹sort› /sOʁ/ = ‹saur› /sOʁ/
- ‹trésor› /tʁezOʁ/
- ‹dinosaure› /dinozOʁ/

4.4.3.3. En syllabe atone

À vrai dire, et c'est là que ça se complique, dans le système phonologique de plusieurs francophones ces deux derniers mots auraient peut-être dû se transcrire plutôt ainsi :

- ‹trésor› /tʁEzOʁ/
- ‹dinosaure› /dinOzOʁ/

J'ai noté des archiphonèmes /E/ et /O/ dans les syllabes prétoniques (respectivement *tré-* et *-no-*), car dans le système phonologique de bien des francophones la possibilité d'opposition phonologique entre la fermée et l'ouverte cesse d'être possible dans ce contexte phonétique (en d'autres mots, on pourrait écrire – et prononcer – *trèsor* au lieu de *trésor* et pour bien des locuteurs cela ne ferait aucune différence ; on pourrait prononcer [dinozɔʁ] ou [dinɔzɔʁ] sans que personne ne le remarque). Ces exemples montrent encore une fois l'importance du contexte phonétique, de la position par rapport à la structure syllabique et accentuelle, au moment de déterminer la valeur phonologique d'un son, la pertinence phonologique d'un trait, l'existence d'une opposition.

4.4.4. Erreur à éviter : emploi de « archiphonème » dans des cas de neutralisations « régionales »

J'aimerais terminer avec une précision importante : certains auteurs parlent à tort d'archiphonème lorsque, dans certaines variétés régionales, des oppositions normalement pratiquées selon la norme ne sont plus valides. Par exemple, dans de nombreuses régions, on ne distingue pas entre /e/ et /ɛ/ en syllabe ouverte finale (donc, on ne peut pas distinguer *pré* de *près*, par exemple). Cela ne nous autorise pas à dire que ces locuteurs connaissent un archiphonème /E/ dans ces mots ; le concept d'archiphonème n'a de sens que si, à l'intérieur de leur système, les locuteurs connaissent dans au moins un contexte phonétique la possibilité d'une opposition. Or, pour ces locuteurs, la possibilité d'opposer n'existe nulle part. Il n'y a donc pas, à l'intérieur de leur système à eux, de neutralisation, et par conséquent pas d'archiphonème. Il y a simplement un autre système phonologique, différent de celui qu'enseigne la norme.